

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00042 Numéro SIREN : 394 185 045 Nom ou dénomination : A.J.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 5859

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT

Reçu le 15 NOV. 2023

GREFFE

Comptes annuels

certific conforme

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

BILAN PASSIF

SAS AJP

Du 01/08/2021 au 31/07/2022

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 7 775)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

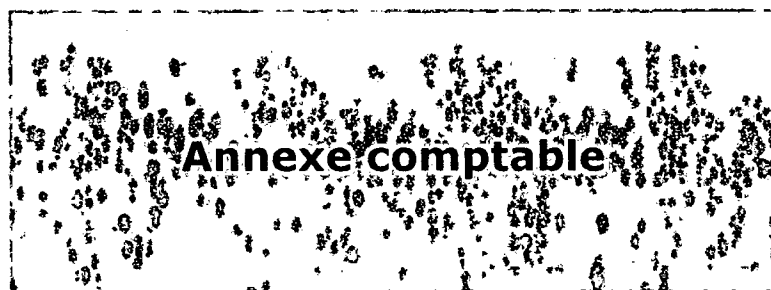
(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Valeurs au 31/07/22	Valeurs au 31/07/21
7 775	7 775
777	777
289 605	58 564
658 752	431 041
956 910	498 158
956 910	498 158
1 464 210	1 499 997
109 414	103 069
2 427	1 148
207 578	513 991
187 643	160 619
387 928	358 068
	3 536
2 359 201	2 640 427
3 316 111	3 138 585
984 213	1 168 688
1 372 561	1 471 740
100 000	100 000



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS AJP

Du 01/08/2021 au 31/07/2022

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	4 à 10 ans ans
- matériel de bureau	3 à 5 ans ans
- matériel informatique	3 à 5 ans ans
- mobilier	8 à 10 ans ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SAS AJP

Du 01/08/2021 au 31/07/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 400,00	494,52		9 894,52
TOTAL	9 400,00	494,52		9 894,52
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels	83 721,37	7 042,84	10 101,26	80 662,95
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	1 493 550,11	191 153,28	127 168,05	1 557 535,34
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	12 066,24	1 914,79	917,67	13 063,36
Emballages récupérables divers				
TOTAL	1 589 337,72	200 110,91	138 186,98	1 651 261,65
TOTAL GÉNÉRAL	1 598 737,72	200 605,43	138 186,98	1 661 156,17

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

A.J.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 7 Rue de la Pérouse
ZA de Baussais, 79260 LA CRECHE
394 185 045 RCS NIORT

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT	
Reçu le	15 NOV. 2023
GREFFE	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JANVIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2022 s'élevant à 658 752 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	658 752 euros
A titre de dividendes	200 000 euros
Soit 392,16 euros par action	
Le solde	458 752 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 748 357 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 198 039,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 961,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

HH

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Juillet 2019 :

Néant

Exercice clos le 31 Juillet 2020 :

Néant

Exercice clos le 31 juillet 2021 :

200 000,00 euros, soit 392,16 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 960,80 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 198 039,20 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Janvier 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente
Société HOLDARFI
Représentée par son Gérant
Alain ARFI

